

Vingt-septième dimanche du Temps ordinaire

Lectures : Gn 2, 18-24 ; He 2, 9-11 ; Mc 10, 2-16.

Deux thèmes conduisent aujourd'hui notre méditation vers le même objectif que l'Évangile de la semaine dernière : *entrer dans le Royaume de Dieu*.

Ces deux thèmes paraissent bien étrangers l'un à l'autre, puisque le point de départ de l'entretien avec Jésus porte sur l'indissolubilité du mariage, thème toujours d'actualité, et la finale tourne notre attention vers les enfants qui troublent les graves réflexions des adultes.

Pourtant, ces deux étapes de réflexion vont nous amener à prendre conscience du sens profond de notre cheminement terrestre : en effet, de nos comportements présents, en harmonie avec la grâce de Dieu, dépend notre destinée éternelle.

Tout d'abord, se trouve posée la grande question de la possibilité de séparation des époux : De nos jours, on ne distingue pas toujours *séparation* et *divorce*. Un divorce est toujours une séparation, une séparation n'est pas toujours un divorce, ce dernier impliquant aujourd'hui un acte juridique de rupture des relations sociales entre deux personnes.

La question reste posée depuis deux mille ans ! Pour certains de nos contemporains, la réponse est évidente : « Si les sentiments mutuels font défaut, mieux vaut se séparer que de se faire souffrir ! » Cela paraît évident et pourtant c'est loin de l'être.

La réponse de Jésus est d'une force impressionnante. Il nous renvoie au principe de cette union des époux : ce n'est pas une invention de l'homme, c'est inscrit dans leur nature créée par Dieu, à son image. Ils ne font plus qu'un... même si cela ne paraît guère, car la réalité dépasse les apparences.

Certains vont peut-être répondre que l'Église a établi ce principe de l'indissolubilité du mariage, mais qu'il serait temps de prendre conscience de l'évolution des mentalités. Il faut d'abord répondre, que ce n'est pas l'Église qui a établi cette règle, elle ne fait que manifester la vérité.

Quant à cette prise de conscience à laquelle on voudrait inviter l'Église, elle est permanente comme en témoigne le synode en cours, et ce sont précisément ceux qui accusent l'Église d'être en retard sur son temps qui devraient ouvrir les yeux sur la réalité en question.

Il est vrai que certains époux vivent des situations matrimoniales vraiment difficiles, voire dramatiques et la loi ecclésiastique elle-même prévoit des cas de séparation... mais non de divorce. Séparation parfois nécessaire, ne serait-ce que pour le bien des enfants, notamment lorsqu'ils sont en danger du fait du comportement de l'un des conjoints.

Alors, pourquoi ne pas admettre le divorce, au moins dans ces cas extrêmes ? Tout simplement parce que ce n'est pas possible. Le « divorce » ne peut intervenir que sur les effets civils du mariage, mais non sur le mariage lui-même.

Précisons qu'il ne s'agit pas seulement du mariage sacramentel, comme beaucoup le pensent : tout vrai mariage, le Seigneur nous renvoie précisément aux origines, donc des centaines de milliers d'années avant l'institution du sacrement de mariage par le Christ, tout vrai mariage est indissoluble.

Pourquoi en est-il ainsi ? Est-ce une décision arbitraire ? Ceux qui ont fait l'expérience toujours douloureuse de la séparation savent mieux que tout le monde qu'il en est bien ainsi : même avec un jugement qui prononce le divorce, il subsiste quelque chose de très profond que rien ne peut briser, et qui reste présent au cœur de chacun des époux comme une blessure. Et que dire des enfants nés de cette union ?

On ne peut séparer que les biens matériels... et ce n'est pas toujours facile ! Il a pu y avoir des incompréhensions, de violentes oppositions, avant d'en venir à cette décision... rien pourtant ne peut briser

ce qui unit les époux. Il ne s'agit pas d'un interdit, mais d'une réalité objective, liée à ce qu'est l'homme depuis sa création : mariés, ils ne font plus qu'un, même lorsqu'il y a des mésententes.

Cette condition de notre nature peut paraître dure, et pourtant, elle est l'œuvre d'un Dieu qui est Amour, qui nous aime d'un amour infini. Ce qui nous semble une charge trop lourde pour l'homme est en fait une grande richesse et même une merveille. Le malheur, c'est que le péché, et même plus précisément l'action du *semateur de zizanie*, puisse en venir à opposer des personnes qui s'aimaient sincèrement. Voilà le vrai malheur !

Mais que deux personnes qui s'aiment vraiment et qui unissent leur vie soient désormais inséparables, c'est merveilleux ! « Rien ne peut nous séparer de l'amour du Christ », disait St Paul, de même rien ne peut séparer ceux que Dieu unit. Faut-il d'ailleurs rappeler que cette union ne se fait que par le libre consentement des personnes. Sans ce consentement mutuel, il ne peut pas y avoir de vrai mariage.

2° On présente alors à Jésus des enfants : Plusieurs interlocuteurs sont un peu échauffés par ce qu'ils viennent d'entendre et ils pensent que dans ce cas il vaut mieux ne pas se marier : à chacun de voir quelle est sa vocation !

Cependant, la présence des enfants les agace et les disciples essayent donc de les repousser. Jésus leur montre qu'ils ont tort et qu'ils feraient mieux de les regarder un peu mieux. De même que beaucoup ne savent pas apprécier ce don merveilleux que représente le lien matrimonial, un don réellement divin, de même, beaucoup ne savent pas reconnaître la beauté de l'œuvre de Dieu qui se manifeste dans les petits enfants, fruits excellents du mariage.

Les petits ont certes leurs défauts et leurs faiblesses, car eux aussi sont marqués par le péché, mais ils présentent souvent une image plus fidèle de la créature selon le plan de Dieu. Ils sont plus simples, plus lumineux, plus transparents à l'action de la grâce.

Jésus nous laisse même comprendre que nous avons à trouver en eux un modèle, un chemin vers le royaume de Dieu. Celle qui a le mieux reconnu toute la portée de cette voie de l'enfance que le Seigneur nous propose est certainement Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, que nous venons de fêter.

Les trésors spirituels que le Saint Esprit lui a fait puiser dans ce mystère de l'enfance, pour tracer au monde de notre temps un chemin vers Dieu, lui ont obtenu le titre de Docteur de l'Église. La sainte de Lisieux nous apprend en effet à imiter spirituellement les dispositions de l'enfant par rapport au monde qui l'entoure. Une attitude qui reflète l'humilité, sans retour sur soi-même, mais entièrement tourné vers le Père et la Mère que Dieu lui a accordés, comme des dons sacrés.

Cette attitude spirituelle de ressemblance avec les enfants est même une condition indispensable pour accéder au Royaume des cieux. L'un des éléments fondamentaux de cette disposition à laquelle le Seigneur nous invite, est de savoir humblement reconnaître notre faiblesse, notre grande fragilité, et d'agir en conséquence. La foi et la prière confiante seront les premiers signes de notre attitude d'enfance spirituelle.

Le croyant, doit comme l'enfant, accepter le mystère de foi qui dépasse son intelligence. Il doit aborder le monde divin qui lui est révélé avec la même simplicité, avec la certitude que c'est la vérité, parce que c'est son Père des cieux qui l'affirme, mais en acceptant de ne pas tout comprendre !

C'est en définitive le mystère même de l'amour, divin et humain, qui nous est encore présenté aujourd'hui : mystère de l'amour humain que rien ne peut briser, même pas les discordes, mystère de l'Amour divin qui en est la source et dont personne n'est exclu, s'il l'accepte avec la simplicité et la confiance d'un enfant.

C'est la confiance, et la confiance seule qui peut nous conduire à l'amour, disait sainte Thérèse. C'est vrai de l'amour de Dieu mais aussi de l'amour de nos proches.